



CONSEIL MUNICIPAL

SAMEDI 4 AVRIL 2026

Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril 2026 à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de Bondy s'est assemblé Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, le vendredi 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Arrivée de Monsieur LACHHEB Mustapha à 9 h 16.

Arrivée de Monsieur DRIF Azzedine à 9 h 27.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de la constitution de deux groupes politiques au sein de l'assemblée :

Groupe de la majorité : Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata,

Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia

Groupe de l'opposition « Être Bondy » : Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

DCM2026_019	Délégation du conseil municipal au Maire - Article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales	Adoptée <i>Pour : 33 (Majorité)</i> <i>Abstentions : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_020	Création d'une commission municipale extraordinaire pour l'examen du projet de règlement intérieur du Conseil municipal	Adoptée <i>Pour : 34 (Majorité)</i> <i>Abstentions : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_021	Commissions municipales permanentes : création et désignation des membres	Adoptée <i>Unanimité</i>
DCM2026_022	Commission d'appel d'offres et commission de délégation de service public : modalités de dépôt des listes pour la désignation des membres	Adoptée <i>Unanimité</i>
DCM2026_023	Commission d'appel d'offres : désignation de 10 membres	Adoptée <i>Unanimité</i>
DCM2026_024	Commission de délégation de service public : désignation de 10 membres	Adoptée <i>Unanimité</i>
DCM2026_025	Commission consultative des services publics locaux : désignation de 10 membres	Adoptée <i>Unanimité</i>
DCM2026_026	Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i>
DCM2026_027	Conseils d'école des écoles maternelles, élémentaires et primaires de la ville de Bondy : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV¹ : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_028	Conseil d'administration des établissements d'enseignement secondaire de la ville de Bondy : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_029	Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif) : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>

¹ Ne prend pas part au vote

DCM2026_030	Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (Sipperec) : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_031	Comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_032	Comité du Syndicat Intercommunal pour la Production et la Livraison Alimentaire pour la Restauration Collective (SIPLARC) : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_033	Comité du Syndicat du Cimetière Intercommunal de Bondy/Le Pré Saint-Gervais : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_034	Agence France Locale : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_035	Association Agence Locale de l'Energie et du Climat - Maîtrisez Votre Energie : désignation de représentants (ALEC-MVE)	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_036	Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel (AFCDP) : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_037	Association Lab3S : désignation d'un représentant	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_038	Association Nationale des Elus en charge Du Sport (ANDES) : désignation d'un représentant	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_039	Association nationale des Villes pour le développement de la santé publique "Elus, Santé Publique et Territoires" : désignation d'un représentant	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_040	Centre Hubertine Auclert : désignation d'un représentant	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_041	Comité de jumelage Bondy - Roussines - Saint-Benoît-du-Sault : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i>

		NPPV : 11 (Être Bondy)
DCM2026_042	Comité National d'Action Sociale (CNAS) : désignation de représentants	Adoptée Unanimité NPPV : 11 (Être Bondy)
DCM2026_043	Métropole du Grand Paris - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation de représentants	Adoptée Unanimité NPPV : 11 (Être Bondy)
DCM2026_044	Etablissement public territorial Est Ensemble - Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) : désignation de représentants	Adoptée Unanimité NPPV : 11 (Être Bondy)
DCM2026_045	Groupement d'Intérêt Public "Maximilien" : désignation de représentants	Adoptée Unanimité NPPV : 11 (Être Bondy)
DCM2026_046	Approbation de la convention de partenariat entre la Mission intercommunale pour l'emploi des jeunes (MIEJ) et la ville de Bondy	Adoptée Unanimité NPPV : 11 (Être Bondy)
DCM2026_047	Association Pour un droit à l'emploi à Bondy : désignation de représentants	Adoptée Unanimité NPPV : 11 (Être Bondy)
DCM2026_048	Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) : désignation de représentants	Adoptée Unanimité NPPV : 11 (Être Bondy)
DCM2026_049	Association Seine-Saint-Denis Tourisme : désignation de représentants	Adoptée Unanimité NPPV : 11 (Être Bondy)
DCM2026_050	Société mutuelle d'assurance des collectivités locales (SMACL) : désignation d'un représentant	Adoptée Unanimité NPPV : 11 (Être Bondy)
DCM2026_051	Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB) : désignation de représentants	Adoptée Unanimité NPPV : 11 (Être Bondy)
DCM2026_052	Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Séquano : désignation d'un représentant	Adoptée Unanimité NPPV : 11 (Être Bondy)

DCM2026_053	Société Publique Locale (SPL) Séquano : désignation d'un représentant	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_054	Vœu présenté par la majorité municipale - Garantir une scolarité de qualité à tous les enfants à Bondy	Adoptée <i>Pour : 34 (Majorité)</i> <i>Contre : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_055	Vœu présenté par le groupe d'opposition Être Bondy relatif aux fermetures de classes dans les écoles publiques de Bondy à la rentrée scolaire 2026	Rejetée <i>Pour : 11 (Être Bondy)</i> <i>Contre : 34 (Majorité)</i>

Séance levée à 11 h 46.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_019 - Délégation du conseil municipal au Maire - Article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

39 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents :

Monsieur DRIF Azzedine

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n° 1060 du 15 décembre 2011 par laquelle le conseil municipal a institué un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, permettant d'exercer le droit de préemption commercial,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaire en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT l'installation du conseil municipal à la suite des opérations électorales qui se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026,

CONSIDERANT que le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé d'exercer, en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de permettre au Maire d'exercer, par délégation, ces attributions,

CONSIDERANT que, sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du même code,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider que, en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait de la délégation sont prises par un adjoint au Maire agissant dans l'ordre du tableau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE au Maire délégation pour exercer, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° Compétence non déléguée ;

3° De procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La limite des emprunts réalisés par le Maire s'élève à 16 millions d'euros par an et ces emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,

- à un taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Maire pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; de prendre toute décision relative à l'organisation et au déroulement des concours de maîtrise d'œuvre, une fois le lancement du concours approuvé par le conseil municipal ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme lorsque la commune en est délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur tout le territoire communal, et quels que soient le projet fondant la préemption et le montant de celle-ci ;

16° D'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ou, au contraire, de se désister à une instance, et ce dans tous les domaines, devant tous les degrés de juridictions et également en référé de tous

ordres, de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 €, en tant que de besoin de se constituer partie civile et, le cas échéant, de procéder aux consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures ;

17° De régler, dans la limite de 50 000 €, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédits seront d'une durée maximale de 12 mois, dans la limite d'un montant annuel de 5 000 000 euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR – ou un TAUX FIXE ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, conformément au périmètre de sauvegarde institué par le conseil municipal et quel que soit le montant, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune, si celle-ci est délégataire du droit de préemption urbain, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit, en application des mêmes articles, à un établissement public ou privé agissant pour le compte de la commune ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° Sans objet ;

26° De solliciter auprès de l'État, d'autres collectivités territoriales, ou d'autres partenaires institutionnels ou organismes, l'attribution de subventions, pour toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ; de signer tout acte administratif ou technique de nature à permettre l'instruction par l'organisme financeur et le versement effectif de la participation lorsqu'elle a été confirmée, la délégation comprenant l'autorisation de signature de la convention financière qui en découle et qui fixe les conditions d'encaissement de la subvention – dans le cas où une délibération est au nombre des pièces exigées par l'organisme financeur pour le versement de la participation, la convention de financement devra être approuvée par le conseil municipal ;

27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, quels que soient le montant des travaux envisagés et la surface de plancher créée ou supprimée ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

30° Compétence non déléguée ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE que les décisions peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE que, en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait de la délégation sont prises par un adjoint au Maire agissant dans l'ordre du tableau.

DIT que les décisions prises par le Maire en vertu de cet article sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

PRECISE que le Maire doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

PRECISE que le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

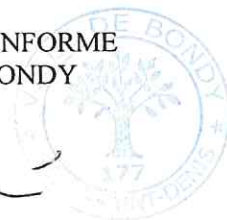
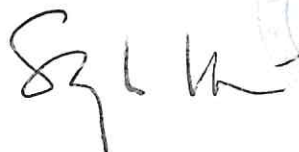
ADOPTÉE PAR :

Pour : 33

Abstentions : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_020 - Création d'une commission municipale extraordinaire pour l'examen du projet de règlement intérieur du Conseil municipal

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 2121-22,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que le conseil municipal a la possibilité de créer des commissions municipales extraordinaires pour examiner des questions présentant un intérêt particulier, et émettre des avis et des recommandations,

CONSIDERANT que dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur,

CONSIDERANT que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut ainsi se doter de règles propres visant à faciliter son fonctionnement et à améliorer la qualité de ses travaux,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'apporter une attention particulière à la rédaction du règlement intérieur du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il paraît opportun de constituer une commission municipale extraordinaire pour examiner le projet de nouveau règlement intérieur du conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la création d'une commission municipale extraordinaire en vue de l'examen du projet de règlement intérieur du conseil municipal.

FIXE la composition de cette commission extraordinaire à 12 membres désignés au sein du conseil municipal, dans le respect de la représentation proportionnelle, sous la présidence du Maire.

DECIDE de procéder au vote à main levée à l'élection des représentants.

DESIGNE pour examiner le projet de nouveau règlement intérieur du conseil municipal au sein de la commission municipale extraordinaire :

- Alexandre COTE
- Yves PARRA
- Auriane CALAMBE
- Laurent COTTE
- Rouguiatou N'DIAYE
- Zoran PAVLOVIC
- Nazha EL MAHMOUDI
- Chanaz RODRIGUES
- Oldhynn PIERRE
- Samia BEN JERAD
- Sabine DURAN
- Mehmet OZGUNER

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_020-DE

S²LO

ADOPTÉE PAR :

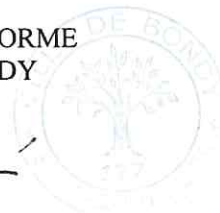
Pour : 34

Abstentions : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

S L A _



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_021 - Commissions municipales permanentes : création et désignation des membres

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-8 et L. 2121-22,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-22 le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de permettre aux élus d'échanger, dans les meilleurs délais, sur les différents projets soumis au vote de l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT la nécessité de désigner 16 représentants du conseil municipal au sein de chaque commission, en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

APPROUVE la création des commissions municipales permanentes suivantes :

- Commission n° 1 : Ville bien gérée et engagée
- Commission n° 2 : Ville qui se transforme
- Commission n° 3 : Ville éducative et émancipatrice
- Commission n° 4 : Ville solidaire et humaine

DECIDE de fixer la composition de chaque commission municipale à 16 membres du conseil municipal.

DECIDE que les commissions municipales ont également la possibilité, sur proposition du Président ou du Vice-Président, d'inclure des personnes extérieures au conseil municipal dont l'avis sera jugé pertinent pour éclairer les travaux de la commission.

DESIGNE 16 représentants du conseil municipal au sein de chaque commission, dont 4 représentants de l'opposition municipale :

Commission n° 1 : Ville bien gérée et engagée

- Yves PARRA
- Alexandre COTE
- Smaïla CAMARA
- Fadila TEKKOUK
- Azzedine DRIF
- Banuja BASKARAN
- Christelle LE GOUALLEC
- Adam ABBAS
- Jacques FERRAND
- Théo FONSECA
- Sébastien LEITE
- Joëlle MOTTE

- Mehmet OZGUNER
- Christian BILLOTTE
- Médina HARFOUCHE
- Nadège ABOMANGOLI

Commission n° 2 : Ville qui se transforme

- Sébastien LEITE
- Onur SAGKAN
- Zoran PAVLOVIC
- Théo FONSECA
- Christelle LE GOUALLEC
- Jacques FERRAND
- Laurent COTTE
- Nazha EL MAHMOUDI
- Samba TRAORE
- Sergul CELIK
- Patrick GIBERT
- Yves PARRA
- Mehmet OZGUNER
- Myriam MANSOURI
- Samia BEN JERAD
- Nicolas SCHENA

Commission n° 3 : Ville éducative et émancipatrice

- Sofia YENBOU
- Alison PONCET
- Nazha EL MAHMOUDI
- Rouguiatou N'DIAYE
- Auriane CALAMBE
- Malyna SU
- Patrick GIBERT
- Othman ASAADI
- Adam ABBAS
- Chanaz RODRIGUES
- Mariata BERTE
- Zoran PAVLOVIC
- Sabine DURAN
- Amine GHEDAS
- Abirathan PATMARAJAH
- Nicolas SCHENA

Commission n° 4 : Ville solidaire et humaine

- Mariata BERTE
- Joëlle MOTTE
- Nezha DECOURRIERE
- Andrès HENAO SANTA
- Oldhynn PIERRE
- Samba TRAORE
- Roseline MORELLI
- Chanaz RODRIGUES
- Sophie GEORGE
- Mustapha LACHHEB
- Sergul CELIK

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

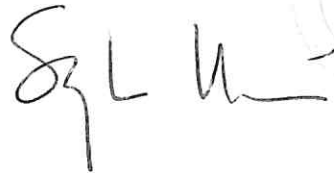
ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_021-DE

- Auriane CALAMBE
- Médina HARFOUCHE
- Sumeljot SINGH
- Samia BEN JERAD
- Amine GHEDAS

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_022 - Commission d'appel d'offres et commission de délégation de service public : modalités de dépôt des listes pour la désignation des membres

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5, L. 1414-2 et D. 1411-5,

VU le code de la commande publique et notamment les articles R. 2162-22 et suivants,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres (CAO) et la commission de délégation de service public (CDSP) sont présidées par le Maire ou son représentant,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de 10 nouveaux représentants (dont 5 membres titulaires et 5 membres suppléants) à la proportionnelle au plus fort reste, et ce, pour chacune des deux commissions,

CONSIDERANT que, préalablement à l'élection des membres de ces commissions, il appartient au conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article D. 1411-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la composition de la commission d'appel d'offres présidée par le Maire ou son représentant et composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

APPROUVE la composition de la commission de délégation de service public présidée par le Maire ou son représentant et composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

ARRETE les conditions de dépôt de listes suivantes :

- les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- le nombre des suppléants doit être égal à celui des titulaires ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire ;
- si une seule liste est présentée, elle devra satisfaire à l'obligation de représentation proportionnelle de l'assemblée délibérante ;
- le dépôt des listes relatives à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO aura lieu, au plus tard, le jour de la séance du conseil municipal, avant l'examen des rapports portant sur les élections des membres de la CAO.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

S²LOW

ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_022-DE

POUR EXTRAIT COMPTABLE

LE MAIRE DE BONDY

Sylva



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_023 - Commission d'appel d'offres : désignation de 10 membres

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5, L. 1414-2 et D. 1411-5,

VU le code de la commande publique et notamment les articles R. 2162-22 et suivants,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

VU la délibération n° DCM2026_022 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 fixant les modalités de dépôt des listes pour la désignation des membres des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres est présidée par le Maire ou son représentant,

CONSIDERANT que, par ailleurs, l'article R. 2162-24 du code de la commande publique prévoit que les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury que la Commune peut constituer dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de 10 nouveaux représentants (dont 5 membres titulaires et 5 membres suppléants) à la proportionnelle au plus fort reste,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE comme représentants titulaires à la commission d'appel d'offres :

- Jacques FERRAND
- Mustapha LACHHEB
- Théo FONSECA
- Smaïla CAMARA
- Mehmet OZGUNER

DESIGNE comme représentants suppléants à la commission d'appel d'offres :

- Patrick GIBERT
- Adam ABBAS
- Sergul CELIK
- Alexandre COTE
- Samia BEN JERAD

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du conseil municipal (article L. 2122-13 du CGCT), le délai de cinq jours dans lequel, conformément à l'article L. 2122-13 du CGCT, l'élection du Maire peut être arguée de nullité courant à partir de vingt-quatre heures après l'élection (article D. 2122-2 du CGCT).

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_023-DE

S'LO

POUR EXTRAIT CO

LE MAIRE DE BONDY

Syl h-



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_024 - Commission de délégation de service public : désignation de 10 membres

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-1, L. 1411-5, L. 2121-21 et D. 1411-3,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

VU la délibération n° DCM2026_022 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 fixant les modalités de dépôt des listes pour la désignation des membres des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public,

CONSIDERANT que la commission compétente pour les délégations de service public est présidée par le Maire ou son représentant,

CONSIDERANT que la commission est composée du Maire ou de son représentant, président, et de 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et, le cas échéant, de 5 suppléants élus selon les mêmes modalités,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de 10 nouveaux représentants au sein de cette commission,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter le fonctionnement de la commission compétente pour les délégations de service public, il est également nécessaire de préciser, d'une part, que le quorum est atteint dès lors que plus de la moitié des membres ayant voix délibérative (qu'il s'agisse de titulaires ou suppléants) sont présents, et d'autre part, qu'en cas d'absence temporaire d'un ou plusieurs titulaires, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de présentation sur la liste de chaque groupe politique,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE comme représentants titulaires à la commission compétente pour les délégations de services publics :

- Jacques FERRAND
- Mustapha LACHHEB
- Théo FONSECA
- Smaïla CAMARA
- Myriam MANSOURI

DESIGNE comme représentants suppléants à la commission compétente pour les délégations de services publics :

- Patrick GIBERT
- Adam ABBAS
- Sergul CELIK
- Alexandre COTE
- Nicolas SCHENA

APPROUVE la modification dans le fonctionnement de cette commission en prévoyant qu'en cas d'absence temporaire d'un ou plusieurs titulaires, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de présentation sur la liste de chaque groupe politique.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_024-DE

S²LO

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du conseil municipal (article L. 2122-13 du CGCT), le délai de cinq jours dans lequel, conformément à l'article L. 2122-13 du CGCT, l'élection du Maire peut être arguée de nullité courant à partir de vingt-quatre heures après l'élection (article D. 2122-2 du CGCT).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

S²LO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_025 - Commission consultative des services publics locaux : désignation de 10 membres

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1413-1 et L. 2121-21,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que la commission consultative des services publics locaux examine, chaque année, le rapport établi par les délégués du service public,

CONSIDERANT que la commission consultative des services publics locaux est consultée obligatoirement, pour avis, par le conseil municipal, sur tout projet de délégation de service public, et sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,

CONSIDERANT que la commission consultative des services publics locaux se compose de la manière suivante :

- le Maire ou son représentant (Président de la commission),
- les représentants de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de fixer le nombre de membres de cette commission et de procéder à leur désignation à la représentation proportionnelle,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter le fonctionnement de la commission, il est également nécessaire de préciser qu'en cas d'absence temporaire d'un ou plusieurs titulaires, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de présentation sur la liste de chaque groupe politique,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

FIXE la composition de cette commission, outre son Président, à 10 membres, dont 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

DESIGNE comme représentants titulaires à la commission consultative des services publics locaux :

- Jacques FERRAND
- Mustapha LACHHEB
- Théo FONSECA
- Smaïla CAMARA
- Amine GHEDAS

DESIGNE comme représentants suppléants à la commission consultative des services publics locaux :

- Patrick GIBERT
- Adam ABBAS
- Sergul CELIK
- Alexandre COTE
- Abirathan PATHMARAJAH

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_025-DE

S'LO

APPROUVE la modification dans le fonctionnement de cette commission en prévoyant qu'en cas d'absence temporaire d'un ou plusieurs titulaires, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de présentation sur la liste de chaque groupe politique.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

Syl h



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_026 - Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-33,

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-8,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comprend, en nombre égal, des membres élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire,

CONSIDERANT que le Maire est membre de droit et préside le conseil d'administration,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

CONSIDERANT la candidature d'une liste unique composée de :

- Joëlle MOTTE
- Patrick GIBERT
- Christelle LE GOUALLEC
- Nezha DECOURRIERE
- Chanaz RODRIGUES
- Mariata BERTE
- Myriam MANSOURI
- Christian BILLOTTE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE à 17 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis de la manière suivante :

- le Maire, Président de droit du conseil d'administration du CCAS,
- 8 membres élus au sein du conseil municipal,
- 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

APPROUVE, à l'unanimité et en présence d'une liste unique, le vote à main levée.

DECLARE que la liste unique a recueilli 45 voix sur 45 suffrages exprimés.

DESIGNE, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les élus suivants comme représentants de la Ville au sein du conseil d'administration du CCAS :

- Joëlle MOTTE
- Patrick GIBERT
- Christelle LE GOUALLEC
- Nezha DECOURRIERE
- Chanaz RODRIGUES
- Mariata BERTE
- Myriam MANSOURI
- Christian BILLOTTE

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 05/04/2026

ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_026-DE

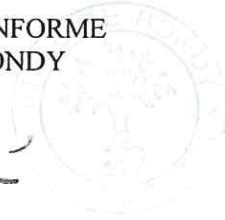
S²LOW

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

Syl W



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_027 - Conseils d'école des écoles maternelles, élémentaires et primaires de la ville de Bondy : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-21,

VU le code de l’éducation, et notamment son article D411-1,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu’un conseil d’école est composé notamment du maire ou de son représentant et d’un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,

CONSIDERANT que le Maire est membre de droit et qu’il peut désigner son représentant,

CONSIDERANT qu’à la suite de l’installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d’un nouveau représentant de la Ville dans chacun des conseils d’école des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Bondy,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l’unanimité le vote à main levée.

DESIGNE les représentants suivants :

Ecoles maternelles	Titulaire
Camille Claudel	Ansdrès HENAO SANTA
Pierre Curie	Patrick GIBERT
Léo Lagrange	Mustapha LACHHEB
Mainguy	Nazha EL MAHMOUDI
Noue Caillet	Roseline MORELLI
Pasteur	Samba TRAORE
Roger Salengro	Malyna SU
Alain Savary	Alison PONCET
Henri Sellier	Christelle LE GOUALLEC
Terre-Saint-Blaise	Sofia YENBOU
Jean Zay	Yves PARRA

Ecoles élémentaires	Titulaire
Camille Claudel	Oldhynn PIERRE
Jacques Bethinger	Chanaz RODRIGUES
André Boulloche	Adam ABBAS
Albert Camus	Nezha DECOURRIERE
Marie Curie	Sergul CELIK
Jules Ferry	Théo FONSECA
Léo Lagrange	Sébastien LEITE
Mainguy-Guéhenno	Alison PONCET
Noue Caillet	Azzedine DRIF
Pasteur	Mariata BERTE
Jean Rostand	Rouguiatou N'DIAYE

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_027-DE

Roger Salengro	Zoran PAVLOVIC
Aimé Césaire	Banuja BASKARAN

Ecoles primaires	Titulaire
Assia Djebar	Alexandre COTE
Guillaume Apollinaire	Othman ASAADI
Olympe de Gouges	Jacques FERRAND

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_028 - Conseil d'administration des établissements d'enseignement secondaire de la ville de Bondy : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21

VU le code de l'éducation et notamment ses articles R. 421-14 et R. 421-16,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de 2 nouveaux représentants, dont un titulaire et un suppléant, dans chacun des établissements d'enseignement secondaire de la ville de Bondy,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DECLARE élus :

Collège Jean Zay :

- Jacques FERRAND en tant que représentant titulaire,
- Sophie GEORGE en tant que représentante suppléante.

Collège Pierre Brossolette :

- Rouguiatou N'DIAYE en tant que représentante titulaire,
- Banuja BASKARAN en tant que représentante suppléante.

Collège Henri Sellier :

- Alison PONCET en tant que représentante titulaire,
- Nazha EL MAHMOUDI en tant que représentante suppléante.

Collège Pierre Curie :

- Patrick GIBERT en tant que représentant titulaire,
- Sergul CELIK en tant que représentante suppléante.

Collège Jean Renoir :

- Nazha EL MAHMOUDI en tant que représentante titulaire,
- Zoran PAVLOVIC en tant que représentant suppléant.

Lycée d'Enseignement Professionnel Léo Lagrange :

- Mustapha LACHHEB en tant que représentant titulaire,
- Alexandre COTE en tant que représentant suppléant.

Lycée d'Enseignement Professionnel Madeleine Vionnet :

- Patrick GIBERT en tant que représentant titulaire,
- Andres HENAO SANTA en tant que représentant suppléant.

Lycée Jean Renoir :

- Nazha EL MAHMOUDI en tant que représentante titulaire,
- Zoran PAVLOVIC en tant que représentant suppléant.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

SLOW

ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_028-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

S L h



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_029 - Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif) : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 5211-8,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (Sigeif),

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués, dont un titulaire et un suppléant, au comité syndical du Sigeif,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy au sein du comité syndical du Sigeif :

- Smaïla CAMARA, délégué titulaire,
- Sébastien LEITE, délégué suppléant.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

Syl H



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_030 - Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (Sipperec) : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 5211-8,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (Sipperec),

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués, dont un titulaire et un suppléant, au comité syndical du Sipperec,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy au sein du comité syndical du Sipperec :

- Laurent COTTE, délégué titulaire,
- Théo FONSECA, délégué suppléant.

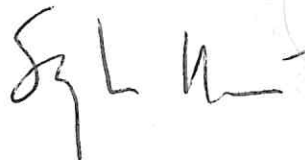
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_031 - Comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 5211-8,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP),

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués, dont un titulaire et un suppléant, au comité syndical du SIFUREP,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy au sein du comité syndical du SIFUREP :

- Nezha DECOURRIERE, déléguée titulaire,
- Sergul CELIK, déléguée suppléante.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

Sg L h-



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_032 - Comité du Syndicat Intercommunal pour la Production et la Livraison Alimentaire pour la Restauration Collective (SIPLARC) : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 5211-8,

VU la délibération n° 756 du conseil municipal en date du 31 mai 1999 relative à la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique, Bondy-Noisy-le-Sec, concernant la production et la livraison des repas collectifs,

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-4703 du 28 novembre 2025 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal pour la Production et la Livraison Alimentaire pour la Restauration Collective (SIPLARC),

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de 5 nouveaux délégués de la ville de Bondy, dont 3 titulaires et 2 suppléants, au comité syndical du SIPLARC,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE comme délégués titulaires au comité syndical du SIPLARC les membres du conseil municipal suivants :

- Alison PONCET
- Théo FONSECA
- Sophie GEORGE

DESIGNE comme délégués suppléants au comité syndical du SIPLARC les membres du conseil municipal suivants :

- Mustapha LACHHEB
- Yves PARRA

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

S²LOW

ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_032-DE

POUR EXTRAIT COMPTABLE
LE MAIRE DE BONDY

Sylw



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_033 - Comité du Syndicat du Cimetière Intercommunal de Bondy/Le Pré Saint-Gervais : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 5211-8,

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 avril 1961 autorisant la création du Syndicat Intercommunal de BONDY-LE PRE-SAINT-GERVAIS pour l'exploitation d'un cimetière,

VU les statuts du Syndicat du Cimetière Intercommunal de Bondy/Le Pré-Saint-Gervais,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués de la ville de Bondy, dont un titulaire et suppléant, au comité du Syndicat du Cimetière Intercommunal de Bondy/Le Pré-Saint-Gervais,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy au sein du comité syndical du Cimetière Intercommunal de Bondy/Le Pré-Saint-Gervais :

- Nezha DECOURRIERE, déléguée titulaire,
- Stephen HERVE, délégué suppléant.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

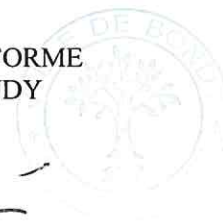
ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

Syl h



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_034 - Agence France Locale : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération n° 1399 du conseil municipal en date du 27 février 2020 relative à l'adhésion de la ville de Bondy à l'Agence France Locale,

VU les statuts de l'Agence France Locale,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux nouveaux représentants, dont un titulaire et un suppléant, au sein de l'Agence France Locale,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE comme représentants de la ville de Bondy au sein de l'Agence France Locale :

- Smaïla CAMARA, représentant titulaire,
- Banuja BASKARAN, représentante suppléante.

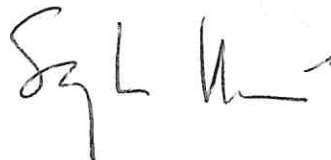
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, **DURAN** Sabine, **ABOMANGOLI** Nadège, **MANSOURI** Myriam, **BEN JERAD** Samia, **HARFOUCHE** Medina, **SCHENA** Nicolas, **GHEDAS** Amine, **PATHMARAJAH** Abirathan, **SINGH** Sumeljyot, **OZGUNER** Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_035 - Association Agence Locale de l'Energie et du Climat - Maîtrisez Votre Energie : désignation de représentants (ALEC-MVE)

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTÉ Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération n° 1366 du 17 octobre 2019 portant adhésion de la ville de Bondy à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – Maîtrisez Votre Energie (ALEC-MVE),

VU les statuts de l'association ALEC-MVE,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux représentants, dont un titulaire et un suppléant, au sein de l'ALEC-MVE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy au sein de l'ALEC-MVE :

- Sébastien LEITE, représentant titulaire,
- Smaïla CAMARA, représentant suppléant.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

S L K

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_036 - Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel (AFCDP) : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaila, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

SLOW

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération n°1241 du 27 juin 2019 portant adhésion de la Ville de Bondy à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnels (AFCDP),

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

VU les statuts et le règlement intérieur de l'association AFCDP,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de 5 nouveaux représentants, dont 4 représentants du conseil municipal et un représentant de l'administration communale, au sein de l'AFCDP,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy au sein de l'AFCDP :

- Auriane CALAMBE
- Nazha EL MAHMOUDI
- Mustapha LACHHEB
- Alison PONCET
- L'agent référent RGPD (DPO)

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

Sg L h

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_037 - Association Lab3S : désignation d'un représentant

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération n° 1144 du 13 décembre 2015 portant adhésion de la ville de Bondy à l'association Lab3S,

VU les statuts de l'association LAB3S, annexés à la présente délibération,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que le Laboratoire Sols Savoirs Saveurs (LAB3S) a pour mission de favoriser l'émergence de solutions répondant aux besoins des territoires et aux objectifs de développement durable, dans une démarche associant les habitants et avec une ouverture à l'international en direction des pays du Sud,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein de l'assemblée générale de l'association LAB3S,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE Sophie GEORGE pour représenter la Ville de Bondy à l'assemblée générale de l'association LAB3S.

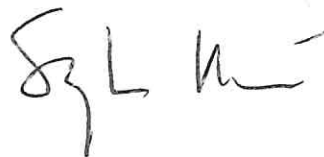
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_038 - Association Nationale des Elus en charge Du Sport (ANDES) : désignation d'un représentant

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération n° 766 du conseil municipal en date du 11 février 2011 portant adhésion de la Ville à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES),

VU les statuts de l'ANDES,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein de l'ANDES,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE Patrick GIBERT pour représenter la ville de Bondy à l'assemblée générale de l'ANDES.

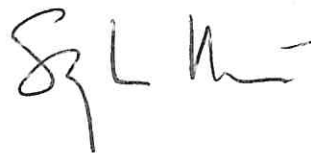
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_039 - Association nationale des Villes pour le développement de la santé publique "Elus, Santé Publique et Territoires" : désignation d'un représentant

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU le code de la santé publique,

VU les statuts de l'Association Nationale des villes pour le développement de la santé publique « Elus, Santé Publique et Territoires »,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que la Ville de Bondy est membre de l'association « Elus, Santé Publique et Territoires » (ESPT), dont l'objet est le développement des politiques de la santé publique,

CONSIDERANT que le maire est membre de droit de l'association,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant suppléant de la ville de Bondy au sein de l'association ESPT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE Oldhynn PIERRE représentant suppléant de la ville de Bondy au sein de l'association « Elus, Santé Publique et Territoires ».

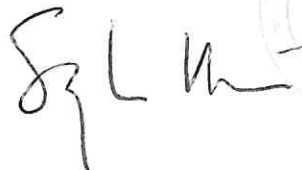
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_040 - Centre Hubertine Auclert : désignation d'un représentant

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération n° 1339 du 17 octobre 2019 portant adhésion de la ville de Bondy au Centre Hubertine Auclert,

VU les statuts du Centre Hubertine Auclert,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant à l'assemblée générale du Centre Hubertine Auclert,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE Chanaz RODRIGUES pour représenter la ville de Bondy à l'assemblée générale du Centre Hubertine Auclert.

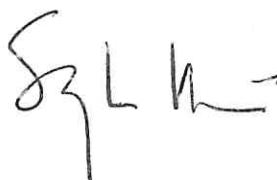
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_041 - Comité de jumelage Bondy - Roussines - Saint-Benoît-du-Sault : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DCM2024_059 du conseil municipal en date du 6 avril 2024 relative à l'approbation de la convention de jumelage entre les villes de Roussines, Saint-Benoît du Sault et Bondy,

VU la convention de jumelage entre les villes de Roussines, Saint-Benoît du Sault et Bondy, et notamment son article 2,

VU les statuts de l'association du comité de jumelage Bondy - Roussines – Saint-Benoît-du-Sault,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que lors de sa séance du 6 avril 2024, le conseil municipal a approuvé la convention de jumelage entre les villes de Bondy, Roussines et Saint-Benoît-du-Sault, dont l'activité est organisée autour du centre de vacances de la ville de Bondy,

CONSIDERANT que le jumelage entre les 3 villes repose sur des échanges culturels, éducatifs et sportifs visant à renforcer les liens entre les habitants de chaque commune,

CONSIDERANT que à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il est nécessaire de désigner 2 représentants parmi les élus municipaux au sein du comité de jumelage,

CONSIDERANT que le Maire est membre de droit du comité,

CONSIDERANT que ces membres auront pour mission de représenter les intérêts de la Ville, de participer activement aux réunions du comité et de contribuer à la mise en œuvre des projets,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, à l'unanimité, le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy au sein du comité de jumelage Bondy - Roussines – Saint-Benoît-du-Sault :

- Patrick GIBERT
- Rouguiatou N'DIAYE

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

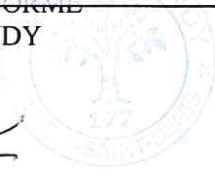
ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_041-DE

SLO

POUR EXTRAIT CO

LE MAIRE DE BONDY

Sy L H



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_042 - Comité National d'Action Sociale (CNAS) : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération n° 914 du conseil municipal en date du 14 décembre 2017 portant adhésion de la ville de Bondy au Comité National d'Action Sociale,

VU les statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux nouveaux représentants de la Ville à l'assemblée départementale du CNAS, dont un membre du conseil municipal et un membre de l'administration communale,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE Yves PARRA, conseiller municipal, pour représenter la ville de Bondy à l'assemblée départementale du CNAS.

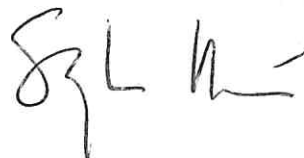
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_043 - Métropole du Grand Paris - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5219-1,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe »,

VU la délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris du 1er avril 2016 portant création d'une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de désigner deux nouveaux représentants de la ville de Bondy au sein de la CLECT métropolitaine, dont un titulaire et un suppléant,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy à la Commission locale d'évaluation des charges transférées métropolitaine :

- Sergul CELIK, représentante titulaire,
- Laurent COTTE, représentant suppléant.

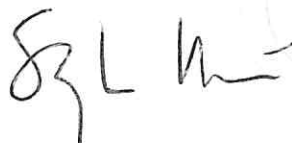
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_044 - Etablissement public territorial Est Ensemble - Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-5,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République « loi NOTRe »,

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville,

VU la délibération du conseil de territoire n° 2016-01-19-2 du 19 janvier 2016 portant création d'une Commission local d'évaluation des charges territoriales (CLECT),

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que la délibération du conseil de territoire n° 2016-01-19-2 du 19 janvier 2016 prévoit que les conseils municipaux de chacune des 9 communes membres doivent désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de la CLECT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy à la Commission Locale d'Evaluation des Charges territoriale :

- Alexandre COTE, représentant titulaire,
- Laurent COTTE, représentant suppléant.

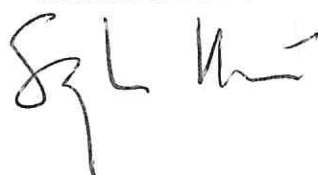
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_045 - Groupement d'Intérêt Public "Maximilien" : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée, fixant dans son chapitre II les règles de création et de dissolution, d'organisation et de fonctionnement des groupements d'intérêt public ainsi que les modalités de mise en œuvre de leur nouveau statut,

VU la délibération n° 512 du conseil municipal du 7 avril 2016, relative à l'adhésion de la ville de Bondy au Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN, portail des marchés publics franciliens,

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) MAXIMILIEN,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que, de puis 2016, la ville de Bondy est adhérente au GIP MAXIMILIEN, ce qui lui permet notamment de donner une visibilité à ses annonces et de partager des bonnes pratiques en matière de commande publique,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du GIP MAXIMILIEN,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy au sein du GIP MAXIMILIEN :

- Smaïla CAMARA, représentant titulaire,
- Christelle LE GOUALLEC, représentante suppléante.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_046 - Approbation de la convention de partenariat entre la Mission intercommunale pour l'emploi des jeunes (MIEJ) et la ville de Bondy

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération n° DCM2022_192 du conseil municipal en date du 24 septembre 2022 relative à l'adhésion de la ville de Bondy à la Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes 4-93 (MIEJ),

VU les statuts de l'association MIEJ, annexés à la présente délibération,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que par délibération du 24 septembre 2022, la ville de Bondy a adhéré à la Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes (MIEJ),

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de désigner deux représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de l'association MIEJ,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy au sein du conseil d'administration de la Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes :

- Mustapha LACHHEB
- Adam ABBAS

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_047 - Association Pour un droit à l'emploi à Bondy : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération n° DCM2023_050 du conseil municipal en date du 13 avril 2023 relative à l'approbation des statuts d'une association porteuse de l'Entreprise à But d'Emploi dans le cadre de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée,

VU les statuts de l'association « Pour un Droit à l'Emploi à Bondy », annexés à la présente délibération,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des Bondynois, la Ville s'est inscrite dans l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée en partenariat avec l'EPT Est Ensemble,

CONSIDERANT que l'association « Pour un Droit à l'Emploi à Bondy », porteuse de l'Entreprise à But d'Emploi, assure la gouvernance du dispositif et la ville de Bondy est membre de droit du conseil d'administration de cette association,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux représentants de la Ville, dont un titulaire et un suppléant, au sein du conseil d'administration de l'association,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, à l'unanimité, le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration de l'association « Pour un Droit à l'Emploi à Bondy » :

- Mustapha LACHHEB, représentant titulaire,
- Adam ABBAS, représentant suppléant.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_047-DE

POUR EXTRAIT COM
LE MAIRE DE BONDY

SLH

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_048 - Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU les statuts du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, annexés à la présente délibération,

VU la délibération n° DCM2024_101 du conseil municipal en date du 27 juin 2024 relative à l'adhésion de la ville de Bondy au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que par délibération du 27 juin 2024, la ville de Bondy a adhéré au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA),

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux représentants de la Ville, au sein de l'association RFVAA,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy au sein de l'association RFVAA :

- Nezha DECOURRIERE, représentante titulaire,
- Joëlle MOTTE, représentante suppléante.

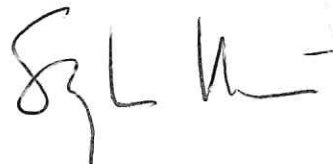
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_049 - Association Seine-Saint-Denis Tourisme : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

S²LO

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération n° DCM2023_179 du conseil municipal en date du 9 décembre 2023 relative à l'adhésion de la ville de Bondy au comité départemental de Seine-Saint-Denis Tourisme,

VU les statuts du comité départemental de Seine-Saint-Denis Tourisme, annexés à la présente délibération,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que par délibération du 9 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la ville de Bondy au comité départemental de Seine-Saint-Denis Tourisme dont la mission consiste à accompagner les collectivités dans les stratégies de communication et l'élaboration d'actions culturelles et touristiques,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux représentants, dont un titulaire et un suppléant, au sein du conseil départemental de Seine-Saint-Denis Tourisme,

VU l'avis de la commission concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, à l'unanimité, le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la ville de Bondy au sein du conseil d'administration du comité départemental de Seine-Saint-Denis Tourisme :

- Banuja BASKARAN, représentante titulaire,
- Othman ASAADI, représentant suppléant.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

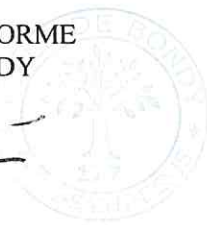
ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

S. L. H.



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_050 - Société mutuelle d'assurance des collectivités locales (SMACL) : désignation d'un représentant

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaila, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33

VU les statuts de la Société mutuelle d'assurance des collectivités locales (SMACL),

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que la ville de Bondy a souscrit plusieurs contrat d'assurance à la SMACL pour sa responsabilité civile, pour ses biens immobiliers et mobiliers, et pour ses véhicules terrestre à moteurs,

CONSIDERANT qu'à ce titre il est nécessaire de désigner un mandataire du conseil municipal au sein de l'assemblée générale de la SMACL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE Andres HENAO SANTA comme représentant de la ville de Bondy au sein de l'assemblée générale de la SMACL.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_051 - Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB) : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux
45 en exercice
40 présents
5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5721-2 et suivants,

VU le code des transports, et notamment ses articles L. 1231-1,

VU la délibération n° 2017-835 du conseil municipal en date du 29 juin 2017 relative à l'adhésion de la Ville de Bondy au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

VU les statuts de l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB),

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que la commune de Bondy est adhérente du syndicat mixte « Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées », anciennement dénommé « Syndicat mixte ouvert Autolib' et Vélib' Métropole »,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux nouveaux représentants au sein du comité syndical de l'AGEMOB, dont un titulaire et un suppléant,

APRES EN VOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE pour représenter la commune de Bondy au comité syndical de l'AGEMOB :

- Théo FONSECA, représentant titulaire,
- Sébastien LEITE, représentant suppléant.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_052 - Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Séquano : désignation d'un représentant

Nombre des Conseillers municipaux
45 en exercice
40 présents
5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

VU les statuts de la société anonyme d'économie mixte Séquano,

CONSIDERANT que la ville de Bondy est actionnaire de la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Séquano, aménageur, constructeur et conseil, intervenant à l'échelle de l'agglomération parisienne,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la ville de Bondy à l'assemblée spéciale des villes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE Onur SAGKAN pour représenter la ville de Bondy à l'assemblée spéciale des villes de la SAEM Séquano.

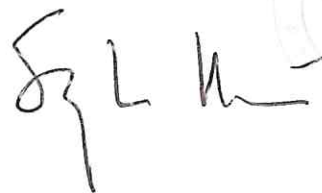
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_053 - Société Publique Locale (SPL) Séquano : désignation d'un représentant

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison
Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick
Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent
Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération n° DCM2023_090 du conseil municipal en date du 24 juin 2023 relative à la prise de participation de la ville de Bondy dans la SPL Séquano Grand Paris,

VU les statuts de la SPL Séquano Grand Paris,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2026_016 du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que par délibération du 14 juin 2023, la ville de Bondy est devenue actionnaire de la Société publique locale (SPL) Séquano Grand Paris,

CONSIDERANT que la SPL Séquano Grand Paris propose les compétences requises pour prendre en charge la réalisation d'études, d'opérations d'aménagement et de construction d'équipements publics, au titre des compétences dont ses actionnaires disposent et pour leur compte exclusif,

CONSIDERANT que conformément aux statuts de la SPL, la ville de Bondy disposera d'un représentant au sein de l'assemblée générale des actionnaires et au sein de l'assemblée spéciale,

CONSIDERANT que ce représentant sera notamment membre de droit non permanent du comité d'engagement et de la commission d'appel d'offres de la société si la commune est concernée par l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de ces instances, et qu'il disposera alors d'une voix délibérante pour l'affaire concernant la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE Onur SAGKAN comme représentant de la ville de Bondy à l'assemblée générale des actionnaires et à l'assemblée spéciale.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_053-DE

SLO

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

Sly L h

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_054 - Vœu présenté par la majorité municipale - Garantir une scolarité de qualité à tous les enfants à Bondy

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le vœu « Garantir une scolarité de qualité à tous les enfants à Bondy », annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'un vœu relatif à la qualité de la scolarité des enfants à Bondy a été présenté par la majorité municipale,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOpteE PAR :

Pour : 34

Contre : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Vœu présenté par le groupe de la majorité municipale

Conseil municipal du 4 avril 2026.

Vœu pour garantir une scolarité de qualité à tous les enfants à Bondy

Depuis 2020, la municipalité de Bondy a fixé comme priorité l'éducation et alloue un budget ambitieux (plus de 28 millions d'euros par an) afin de participer à la réussite scolaire de tous les petits bondynois.

Au-delà de ce financement important, la municipalité mise également sur une dynamique partenariale indispensable avec les enseignants, les parents d'élèves et la direction de l'Education Nationale.

Le soutien actif à la réussite éducative par la ville de Bondy se traduit depuis 2020 par différentes mesures concrètes de nature à assurer l'égalité des chances entre tous les écoliers bondynois dont :

- La mise en place du « cartable gratuit »,
- La dotation de plus 70 000 euros pour subventionner les projets et les sorties répondant aux axes de notre PEDT,
- La mise en œuvre de conditions privilégiées d'encadrement du temps périscolaire au regard de ce qui est pratiqué à l'échelon communal en Seine Saint Denis : tous les accueils périscolaires sont agréés par la CAF, et le taux d'encadrement des études (14 élèves pour un adulte) permet un accompagnement au devoir de qualité après l'école,
- La création du Conseil Municipal des Enfants,
- Le renouvellement et l'installation de vidéos Projecteurs Interactifs dans chaque classe d'élémentaire,
- L'accueil, ouvert à tous, dans nos centres de loisirs tous les mercredis matin à seulement 1 euro.

Le soutien à la réussite éducative se traduit également par un plan de rénovation d'ampleur des bâtiments scolaires. La ville de Bondy a tout récemment construit le groupe scolaire Camille Claudel, reconnu pour ses prestations architecturales et écologiques, finalise la rénovation de l'école Jean Zay, et poursuivra son action sur le mandat par la rénovation des groupes scolaires Pasteur et Ferry- Rostand, en concertation avec la communauté éducative.

Ce soutien a été conforté par la mise en œuvre d'une Mission d'information et d'Evaluation du temps méridien qui a notamment conduit à revoir les tarifs de la cantine en les diminuant de 28% en moyenne depuis la rentrée scolaire 2025-2026. Un plan d'action ambitieux est également en cours de déploiement pour améliorer l'accueil et la prise en charge de nos écoliers dans nos cantines.

Le partenariat établi avec l'Education Nationale - qui repose sur des rencontres régulières et constructives permettant de tisser des liens de confiance - a également permis d'améliorer la scolarité des écoliers bondynois : la commune a vu l'ouverture de 2 classes de Toute Petite Section en septembre 2024, et accueillera à la rentrée prochaine une classe UEEA Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme au sein de l'école Claudel, en lien avec l'ARS.

En étroite collaboration, l'Education Nationale et nos services organisent conjointement, de manière régulière, des formations interprofessionnelles, ce qui lie de façon durable nos deux institutions afin d'améliorer de manière continue le service rendu à nos familles.

Ce partenariat actif et constant permettra d'ailleurs d'accueillir à la rentrée prochaine les deux inspections de l'Education Nationale, qui ont fait le choix de s'installer à Bondy, au sein de l'école Pasteur, plutôt que sur les communes des Pavillons sous-bois et du Blanc-Mesnil, qui relèvent de la même circonscription.

Le dialogue régulier engagé par Monsieur le Maire et la municipalité avec la direction académique a d'ores et déjà permis d'obtenir des évolutions concrètes sur les mouvements de carte scolaire, avec l'abandon de certaines fermetures de classes, comme cela a été le cas par le passé...

Nous avons pleinement œuvré pour limiter autant que possible le nombre de fermetures de classes et parallèlement obtenu des moyens supplémentaires indispensables au bon fonctionnement de nos écoles.

A la rentrée 2021, nos écoles accueillaient 7134 élèves dans 320 classes. A la rentrée prochaine et compte tenu de l'évolution de la démographie sur le territoire d'Est Ensemble, ils seront 6 800. Mais la commune disposera de 326 classes, soit 6 classes supplémentaires.

Au final, la commune a gagné des moyens et des classes alors que le nombre d'élèves est en réelle diminution, et la qualité de la prise en charge s'est nettement améliorée.

Le Conseil municipal de Bondy tient ainsi à rappeler son attachement constant à la qualité du service public d'éducation et aux conditions d'apprentissage offertes aux enfants de la commune.

Le conseil municipal de Bondy :

Exprime sa volonté de poursuivre un dialogue partenarial régulier et de confiance avec les parents, les enseignants, et la direction de l'Education Nationale.

Souhaite la mise en place d'un dispositif de veille généralisée des remplacements non pérennes dans la commune, afin d'obtenir les informations permettant d'agir le plus rapidement possible et de résoudre cette problématique prégnante.

Réaffirme son soutien à la réussite éducative de tous les enfants bondynois en poursuivant et en amplifiant le travail initié depuis 2020, qui produit d'ores et déjà des résultats concrets.

Souligne que la qualité du service public d'éducation repose sur les ressources qui l'accompagnent et nécessite des moyens humains supplémentaires à Bondy.

Emet le vœu :

- D'un remplacement systématique et rapide des arrêts longs du personnel enseignant afin d'assurer la continuité pédagogique,
- D'une couverture intégrale des besoins en accompagnements d'élèves en situation de handicap (AESH) permettant ainsi une inclusion scolaire de qualité,
- De recrutements de personnels spécialisés au sein des pôles d'appui à la scolarité,
- D'une présence renforcée sur le territoire de personnels médico-sociaux, notamment d'infirmières scolaires, indispensables pour améliorer le suivi et le bien-être des élèves,
- De la création par la DASEN de postes supplémentaires d'assistantes sociales scolaires de premier degré, afin d'assurer une meilleure prévention des problématiques sociales,
- De nouveaux engagements de moyens de l'Etat dans le cadre du plan « Etat + fort en Seine Saint Denis »,
- Que l'Education Nationale affecte à l'école Pierre et Marie Curie des moyens supplémentaires équivalents à ceux dont disposent les établissements scolaires classés en REP sur la commune.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 avril 2026

N°DCM2026_055 - Vœu présenté par le groupe d'opposition Être Bondy relatif aux fermetures de classes dans les écoles publiques de Bondy à la rentrée scolaire 2026

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

40 présents

5 représentés

L'an deux mille vingt six, le quatre avril à 9 h 13, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison

Monsieur PARRA Yves à Monsieur GIBERT Patrick

Madame PIERRE Oldhynn à Monsieur COTTE Laurent

Madame SU Malyna à Monsieur HERVE Stephen

Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le vœu présenté par le groupe d'opposition Être Bondy, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'un vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles publiques de Bondy à la rentrée scolaire 2026 a été présenté par le groupe d'opposition Être Bondy,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

REJETTE le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

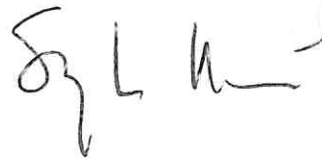
REJET PAR :

Pour : 11

Contre : 34

HERVE Stephen, **COTE** Alexandre, **PONCET** Alison, **SAGKAN** Onur, **MOTTE** Joëlle, **TRAORE** Samba, **EL MAHMOUDI** Nazha, **COTTE** Laurent, **CALAMBE** Auriane, **ASAADI** Othman, **LE GOUALLEC** Christelle, **HENAO SANTA** Andres, **RODRIGUES** Chanaz, **DRIF** Azzedine, **N'DIAYE** Rouguiatou, **GIBERT** Patrick, **MORELLI** Roseline, **FONSECA** Théo, **TEKKOUK** Fadila, **FERRAND** Jacques, **DECOURRIERE** Nezha, **PARRA** Yves, **CAMARA** Smaïla, **GEORGE** Sophie, **BERTE** Mariata, **LACHHEB** Mustapha, **PIERRE** Oldhynn, **PAVLOVIC** Zoran, **SU** Malyna, **BASKARAN** Banuja, **CELIK** Sergul, **LEITE** Sébastien, **ABBAS** Adam, **YENBOU** Sofia

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Groupe des élu.e.s d'opposition

Etre Bondy - insoumis.es, communistes, écologistes et citoyen.ne.s

Conseil municipal de Bondy

Co-presidents : Mehmet Ozguner et Myriam Mansouri

Monsieur Stephen Herve
Maire de Bondy
Hotel de Ville - Esplanade Claude Fuzier
93143 Bondy Cedex

Bondy, le 1er avril 2026

Objet : Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles publiques de Bondy à la rentrée scolaire 2026.

Le Conseil municipal de Bondy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-24 relatif au droit des conseils municipaux d'émettre des vœux sur les sujets d'intérêt local,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 212-1 et suivants relatifs aux obligations de la commune en matière de fonctionnement des écoles publiques,

Considérant que la commune de Bondy est propriétaire des bâtiments scolaires du premier degré et supporte à ce titre les charges de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires implantées sur son territoire,

Considérant que les mesures provisoires de la carte scolaire pour la rentrée 2026, présentées au Comité social d'administration spécial des services déconcentrés (CSA-SD) du 23 mars 2026 par la DSDEN de Seine-Saint-Denis, prévoient pour la seule commune de Bondy les fermetures suivantes : maternelle L. Pasteur (1 fermeture), maternelle Terre Saint-Blaise (1 fermeture, dite « 100 % réussite »), maternelle A. Djebbar (1 fermeture + à suivre à la baisse), maternelle Mainguy (1 fermeture, dite « 100 % réussite »), élémentaire A. Boulloche (1 fermeture), élémentaire Noue Caillet (1 fermeture), élémentaire L. Pasteur (1 fermeture), élémentaire J. Ferry (1 fermeture, dite « 100 % réussite »), élémentaire Mainguy-Guehenno (1 fermeture), élémentaire J. Rostand (1 fermeture, dite « 100 % réussite » + à suivre à la baisse), soit dix fermetures de classes pour une seule ouverture (élémentaire J. Bethinger),

Considérant que ces dix fermetures nettes s'inscrivent dans un mouvement de suppression massif affectant l'ensemble du département, lequel compte 296 fermetures de classes dans le premier degré

pour la rentrée 2026, selon les données rendues publiques, à l'issue du CSA-SD du 23 mars 2026,

Considérant que ce mouvement résulte directement des choix opérés dans le cadre du budget de l'État pour 2026, adopté en recourant à la procédure de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, et prévoyant la suppression de 4 000 postes d'enseignants à l'échelle nationale,

Considérant que l'invocation d'une baisse démographique pour justifier ces fermetures est en contradiction flagrante avec les données constatées localement : les effectifs par classe dans les établissements du département sont en augmentation, plusieurs collèges de Seine-Saint-Denis ayant vu leurs effectifs progresser de plus de 500 élèves selon les constats des personnels et des fédérations de parents d'élèves,

Considérant que Seine-Saint-Denis est un département classé en zone d'éducation prioritaire renforcée pour une part significative de ses établissements, ce qui devrait appeler un renforcement des moyens humains et non leur réduction,

Considérant que ces suppressions aggravent des déficits structurels préexistants et documentés : postes d'enseignants vacants non remplacés pendant plusieurs semaines, manque chronique d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), insuffisance des personnels RASED, pénurie de personnels médicaux et sociaux,

Considérant que la commune de Bondy, à travers ses obligations légales d'entretien et de fonctionnement des écoles, supporte les effets concrets de ces décisions sur la qualité de l'accueil des élèves et les conditions de travail des agents municipaux affectés aux établissements scolaires,

Considérant enfin que les organisations syndicales représentatives de l'éducation nationale dans le département (CGT Éduc'93, CNT Éducation 93, FSU 93, SUD Éducation Solidaires 93) et la fédération de parents d'élèves FCPE de Seine-Saint-Denis ont appelé à une journée de grève le 31 mars 2026 pour exiger le retrait de ces mesures et l'adoption d'un plan d'urgence pour l'éducation dans le 93,

Émet le vœu :

1° Que le directeur académique des services de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis (DASEN 93) reconsidère l'intégralité des dix fermetures de classes annoncées sur la commune de Bondy et maintienne les moyens d'enseignement correspondants pour la rentrée scolaire 2026,

2° Qu'une réunion de concertation soit organisée, avant la publication de la carte scolaire définitive, entre la DASEN 93 et les représentants de la commune de Bondy, afin d'examiner contradictoirement les impacts des mesures envisagées sur les conditions d'accueil des élèves dans chaque école concernée,

3° Qu'un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis soit adopté par le ministère de l'Éducation nationale, garantissant la réduction effective des effectifs par classe, le remplacement systématique des enseignants absents, la couverture des besoins en AESH et en personnels RASED, et le renforcement des équipes médico-sociales scolaires,

4° Que la commune de Bondy soit pleinement associée, dans l'exercice de ses compétences de propriétaire des bâtiments scolaires, à toute décision affectant l'organisation pédagogique des écoles

publiques de son territoire,

Invite Monsieur le Maire à transmettre sans délai le présent vœu à Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis, à Madame ou Monsieur le recteur de l'académie de Créteil, à Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis, ainsi qu'à Madame ou Monsieur le ministre de l'Éducation nationale par voie préfectorale,

Exprime sa solidarité avec les personnels de l'éducation nationale, les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté scolaire bondynoise qui refusent cette dégradation continue du service public d'éducation dans notre commune et dans notre département.

Fait en Conseil municipal de Bondy,

Les élu-es du groupe « Être Bondy »

Mehmet Ozguner

Co-président

Conseiller municipal de Bondy

Myriam Mansouri

Co-présidente

Conseillère municipale de Bondy

Mehmet OZGUNER



MANSOURI MYRIAM



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le



ID : 093-219300100-20260404-DCM2026_055-DE